Clinique Vétérinaire de L'ARCHE
SELARL Clinique vétérinaire de l'Arche
1 route de Saint-Clément de la Place – 49370 Bécon-les-Granits
Tél. 02 41 77 90 30 – www.clinique-de-larche.fr

Membre du Réseau Cristal et du réseau Symbiavet

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Document mis à jour le 25 octobre 2026

Les présentes conditions sont consultables dans le classeur dédié à cet effet de notre salle d'attente. Elles peuvent vous être remises sous format papier à la clinique ou être téléchargées à l'adresse suivante : www.clinique-de-larche.fr.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

01 APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

Notre établissement de soins est classé « **clinique vétérinaire pour animaux de compagnie** » et « **cabinet vétérinaire pour équidés et ruminants** » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux catégories d'établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires (www.veterinaire.fr).

02 HORAIRES D'OUVERTURE ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi	8 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 19 h
Le samedi	8 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h

Les consultations ont lieu sur rendez-vous. En dehors de ces horaires, un service de garde est assuré par la clinique.

Le client présentant un animal en consultation est présumé majeur et responsable de l'animal en question, sauf spécification contraire de sa part. La clinique décline toute responsabilité dans le cas contraire.

03 PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire

Nom	Prénom	N° d'inscription à l'Ordre	Statut
Dr ANGEARD	Laurent	13722	Associé
Dr EOZINOU	Anna	24480	Associée
Dr TRUMEAU	Damien	27564	Associé
Dr VITTEAUX	Constance	32850	Salariée
Dr BONSERGENT	Romain	36466	Salarié
Dr PASQUIER	Bérénice	40162	Salariée

Tous les vétérinaires de l'établissement sont inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires.

Personnel non vétérinaire

Nom	Prénom	Fonction
Mme BIGOT	Noémie	Auxiliaire spécialisée vétérinaire (ASV)
Mme FORTUN	Maéva	Auxiliaire spécialisée vétérinaire (ASV)
Mme JOURDAIN	Candice	Auxiliaire spécialisée vétérinaire (ASV)
Mme LAMBERT	Inès	Auxiliaire spécialisée vétérinaire (ASV)
Mme LEVESQUE	Anaïs	Auxiliaire spécialisée vétérinaire (ASV)

04 PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de convenance, chirurgie gynécologique et chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique (dans le cadre de nos compétences)
- **Anesthésie générale :** le protocole est choisi en fonction de la nature de l'intervention et de l'âge de l'animal ; la clinique dispose d'un appareil d'anesthésie gazeuse
- **Analyses sanguines :**
 - effectuées par nos soins avec le matériel suivant : Idexx Catalyst One (biochimie et ionogramme), Idexx ProCyte Dx (hématologie) ;
 - effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur, avec l'accord du client.
- **Imagerie médicale :**
 - réalisation de radiographies ;
 - échographie : le cas échéant par un intervenant extérieur, vétérinaire spécialiste, avec l'accord du client.
- **Délivrance de médicaments :** conformément à la législation en vigueur sur la pharmacie vétérinaire
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments physiologiques et diététiques

05 SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Pendant les horaires d'ouverture, les animaux hospitalisés sont surveillés par les vétérinaires et les auxiliaires spécialisées vétérinaires. En dehors des horaires d'ouverture de la clinique :

8 h – 20 h	Passage aléatoire en fonction des urgences extérieures
20 h – 8 h	**Absence de passage, sauf nécessité du cas**

06 PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

En dehors des horaires d'ouverture, nous restons joignables par téléphone au **02 41 77 90 30** pour les urgences la nuit, les week-ends et les jours fériés.

07 ESPÈCES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Équidés (médecine générale et préventive)
- Ruminants
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Furets
- Volailles

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer tous les soins aux espèces non citées ci-dessus, notamment certains NAC, les reptiles et les oiseaux d'ornement.

> En cas d'urgence concernant ces espèces, vous pouvez vous adresser au : **CHV Atlantia** – 22 rue René Viviani, 44200 Nantes – 02 40 47 40 09.

08 RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION ET CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « Contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et, le cas échéant, les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

09 CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées dans le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10 DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à des fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer, par l'intermédiaire de la société SELESTE, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11 ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12 ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

En dehors des conventions passées avec certaines municipalités, nous ne prenons pas en charge les animaux errants ni les cadavres d'animaux.

13 CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et sont consultables à l'adresse suivante : clinique-de-larche.fr/honoraires. L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sur simple demande.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales et chirurgicales, des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement, voire leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de palier devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14 MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé ou en plusieurs fois peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé, notamment lors d'une hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments, même non entamés, ne peuvent être repris.

Lors d'un paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15 LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au **Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires des Pays de la Loire** : Parcoval A1, 20 rue de la Rainière, 44300 Nantes – 02 40 50 06 63.

16 RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

La compagnie d'assurance en charge de notre responsabilité civile professionnelle est **Generali – Laval**.

17 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET SECRET PROFESSIONNEL

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD – règlement UE 2016/679) et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition concernant les données le concernant. Ce droit s'exerce auprès des vétérinaires associés de la clinique, les Docteurs ANGEARD, EOZINOU et TRUMEAU.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel : aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée, sauf dans les conditions prévues par la loi.

18 MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, en cas de litige de la consommation, vous pouvez contacter gratuitement le médiateur dont nous relevons : mediateur-conso@veterinaire.fr.